

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le mardi 5 février 2019 à 19H00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Est absent :

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier et du 29 janvier 2019
4. **LÉGISLATION**
  - 4.1 Politique d'accompagnement des organismes du milieu
  - 4.2 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
  - 4.3 Signature de l'acte notarié avec Carrier & Bégin inc. pour support financier au Centre multifonctionnel
  - 4.4 Signature de l'acte notarié avec les Chevaliers de Colomb conseil 3443 pour support financier au Centre multifonctionnel
  - 4.5 Signature de l'acte notarié avec l'Assemblée évangélique de Pentecôte pour support financier au Centre multifonctionnel
  - 4.6 Signature de l'acte notarié avec Gazon Mercier inc. pour support financier au Centre multifonctionnel
  - 4.7 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement
  - 4.8 Dépôt du relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires
5. **FINANCES**
  - 5.1 Comptes pour approbation
  - 5.2 Adoption du budget pour le camp de jour - été 2019
  - 5.3 Directive de paiement # 3 – projet rang 6 Sud
  - 5.4 Comptes en défaut pour non-paiement de taxe

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
  - 6.1 Adoption du croquis pour la transformation interne de l'aréna.
  - 6.2 Programme d'aide financière pour couche lavable
  - 6.3 Transfert budgétaire
  - 6.4 Paiement pour la nouvelle unité d'urgence
7. PERSONNEL
  - 7.1 Salaire de l'employée étudiante
  - 7.2 Nomination d'un pro-maire
8. LOISIRS ET CULTURE
  - 8.1 Transfert des activités du soccer à la Municipalité
  - 8.2 Statut de la Maison rouge – intervention de la Municipalité
9. RAPPORT
10. CORRESPONDANCE
11. AUTRES SUJETS
12. Période de questions
13. Clôture / ajournement de la séance

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-02-32** Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

#### **3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

**2019-02-33** Il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et de la séance d'ajournement du 29 janvier 2019.

#### **4. LÉGISLATION**

##### **4.1 POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES DU MILIEU**

**2019-02-34** **Considérant** que la responsable des sports, loisirs et culture a présenté aux membres du conseil une politique d'accompagnement pour les organismes à but non lucratif ;

**Considérant** que la présente politique s'applique à toutes organisations à but non lucratif et à tous comités œuvrant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désirant bénéficier de privilèges pouvant être offert par la Municipalité ;

**Considérant** que les membres du conseil ont pu analyser la politique et que ceux-ci sont en accord avec les principes qui y sont présentés ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil adopte la politique d'accompagnement pour les organismes à but non lucratif tel que présenté par la responsable des sports, loisirs et culture.

#### **4.2 MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023**

**2019-02-35**

**Considérant** que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

**Considérant** que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

**Considérant** que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

**Considérant** que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

**Considérant** que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

**Considérant** que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

**Considérant** qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

**Considérant** qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

**Considérant** qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

**Considérant** que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

**Considérant** que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Monsieur Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019 ;

**Considérant** que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre

circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley transmet une copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Madame Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription Monsieur Maxime Bernier et au président de la Fédération québécoise des municipalités, Monsieur Jacques Demers ;

**Que** la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley transmet une copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Madame Vicky-May Hamm, pour appui.

#### **4.3 SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ AVEC CARRIER & BÉGIN INC. POUR SUPPORT FINANCIER AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**2019-02-36**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut faire notarié l'entente conclue entre elle et la Scierie Carrier & Bégin inc. pour le support financier octroyé pour la construction du Centre multifonctionnel ;

**Considérant** que la Municipalité a mandaté le notaire Me Mario Mathieu afin de préparer les documents de l'acte notarié ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte le projet d'acte notarié présenté par le notaire Me Mario Mathieu ;

**Que** le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié.

#### **4.4 SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ AVEC LES CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 3445 POUR SUPPORT FINANCIER AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**2019-02-37**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut faire notarié l'entente conclue entre elle et les Chevaliers de Colomb - conseil 3445 pour le support financier octroyé pour la construction du Centre multifonctionnel ;

**Considérant** que la Municipalité a mandaté le notaire Me Mario Mathieu afin de préparer les documents de l'acte notarié ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**Que** le conseil accepte le projet d'acte notarié présenté par le notaire Me Mario Mathieu ;

**Que** le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié.

#### **4.5 SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ AVEC L'ASSEMBLÉE ÉVANGÉLIQUE DE PENTECÔTE POUR SUPPORT FINANCIER AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**2019-02-38**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut faire notarié l'entente conclue entre elle et l'Assemblée évangélique de Pentecôte pour le support financier octroyé pour la construction du Centre multifonctionnel ;

**Considérant** que la Municipalité a mandaté le notaire Me Mario Mathieu afin de préparer les documents de l'acte notarié ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte le projet d'acte notarié présenté par le notaire Me Mario Mathieu ;

**Que** le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié.

#### **4.6 SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE AVEC GAZON MERCIER INC. POUR SUPPORT FINANCIER AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

**2019-02-39**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut faire notarié l'entente conclue entre elle et l'entrepreneur Gazon Mercier inc. pour le support financier octroyé pour la construction du Centre multifonctionnel ;

**Considérant** que la Municipalité a mandaté le notaire Me Mario Mathieu afin de préparer les documents de l'acte notarié ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte le projet d'acte notarié présenté par le notaire Me Mario Mathieu ;

**Que** le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié.

#### **4.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Monsieur Shawn Marier donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 174-2019, règlement décrétant que les derniers excédentaires provenant des règlements numéro 101 2010 et 143-2015 déjà contractés seront affectés à l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Principale. Le règlement sera adopté à une date ultérieure.

Monsieur Shawn Marier dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

#### **4.8 DÉPÔT DU RELEVÉ DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Le directeur général dépose au conseil le relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus pour la période 2018-2019.

### **5. FINANCES**

#### **5.1 COMPTE POUR APPROBATION**

**2019-02-40**

Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2019 au montant de 659 257,71 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 464 220,90 \$, les comptes à payer représentent 139 180.17 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 55 856,64 \$.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

##### **Code municipal**

##### **Article 961**

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2019 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution \_\_\_\_\_

---

Serge Vallée, D. G. et Sec.-Trés.

#### **5.2 ADOPTION DU BUDGET POUR LE CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2019**

**2019-02-41**

**Considérant** le budget qui a été proposé par la responsable des sports, loisirs et culture pour le camp de jour de l'été 2019 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil approuve le budget du camp de jour de l'été 2019 tel que proposé par la responsable des sports, loisirs et culture.

#### **5.3 DIRECTIVE DE PAIEMENT # 3 – PROJET RANG 6 SUD**

**2019-02-42**

**Considérant** les travaux de réfection qui ont été faits dans le rang 6 Sud ;

**Considérant** que l'ingénieur de la MRC, monsieur Pier-Luc Rancourt recommande le paiement de 238 189,20 \$ plus taxes à la firme Excavation Bolduc pour les travaux exécutés en date du 21 janvier 2019 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le paiement de 238 189,20 \$ plus taxes à la firme Excavation Bolduc pour les ouvrages réalisés en date de 21 janvier dans le rang 6 Sud.

#### **5.4 COMPTES EN DÉFAUT POUR NON-PAIEMENT DE TAXE**

**2019-02-43**

**Considérant** que le directeur général a déposé au mois de décembre la liste comportant les propriétaires en défaut de paiement pour taxe pour les années 2017 et 2018 ;

**Considérant** que les propriétaires en défaut de paiement pour taxe ont été relancés à plusieurs reprises par la Municipalité afin de les exhorter à faire leur paiement ;

**Considérant** que le directeur général demande l'autorisation d'enclencher le processus de mise en vente des bâtiments dont les taxes n'ont pas été payées ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à enclencher le processus de mise en vente pour taxe des propriétaires en défaut de paiements ;

**Que** le conseil statue que les bâtiments mis en vente seront ceux dont le compte est de 500 \$ et plus.

#### **6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX**

##### **6.1 ADOPTION DU CROQUIS POUR LA TRANSFORMATION INTERNE DE L'ARÉNA**

**2019-02-44**

**Considérant** le croquis qui a été déposé par la responsable des sports, loisirs et culture pour le réaménagement intérieur de l'aréna ;

**Considérant** que la responsable a obtenu un appui financier de 25 000 \$ du gouvernement du Fédéral (PNHA) pour la réalisation d'un projet de salle de conditionnement physique à l'intérieur de l'aréna ;

**Considérant** que la Maison des jeunes sera déplacée à l'intérieur de l'aréna ;

**Considérant** que le curling et le patin libre poursuivront leurs activités à l'intérieur de l'aréna ;

**En conséquence** il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise les travaux de réaménagement intérieur de l'aréna et que ceux-ci soient basés sur le croquis déposé par la responsable des sports, loisirs et culture.

##### **6.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR COUCHE LAVABLE**

**2019-02-45**

**Considérant** que des demandes ont été faites pour la mise en place d'un programme d'aide financière pour les personnes utilisant des couches lavables ;

**Considérant** que le directeur général a déposé au conseil les esquisses d'un programme à cet effet ;

**Considérant** que le conseil a analysé le projet déposé par le directeur général et est favorable à celui-ci ;

**En conséquence** il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil adopte le programme d'aide financière pour couches lavables tel que déposé par le directeur général.

### 6.3 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

2019-02-46

**Considérant** que le directeur général veut différencier les coûts du travail administratif et sur le terrain du responsable des travaux publics ;

**Considérant** qu'un compte GL - rémunération doit être créé dans le poste budgétaire *administration générale* du système CIM ;

**Considérant** que le directeur général doit effectuer des transferts de fonds du poste budgétaire *transport* au poste budgétaire *administration générale* ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le transfert de fonds d'un montant de 10 000\$ du poste budgétaire *transport* – 02-320-00-141-10 au poste budgétaire *administration générale* - 02-130-00-141-40 ;

**Que** le conseil autorise le transfert de fonds d'un montant de 5 000\$ du poste budgétaire *transport* – 02-330-00-141-10 au poste budgétaire *administration générale* - 02-130-00-141-40.

### 6.4 PAIEMENT POUR LA NOUVELLE UNITÉ D'URGENCE

2019-02-47

**Considérant** la réception de la nouvelle unité d'urgence des Industries Lafleur inc. par le service des incendies de Saint-Honoré-de-Shenley ;

**Considérant** que le véhicule a été livré selon les paramètres du devis fournis par les Industries Lafleur inc. ;

**Considérant** que le service des incendies a 30 jours pour vérifier que le véhicule répond aux besoins exigés par le service des incendies ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le paiement de 149 658 \$ plus taxes aux Industries Lafleur inc. pour la construction du véhicule unité d'urgence.

## 7. PERSONNEL

### 7.1. SALAIRE DE L'EMPLOYÉE ÉTUDIANTE

2019-02-48

**Considérant** que l'employée étudiante travaille depuis un an à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;



**Considérant** qu'il y a lieu de bonifier le salaire de l'employée afin de signaler son travail et son dévouement à la Municipalité ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise une bonification de 0,50 \$ de l'heure pour le salaire de l'employée étudiante.

## **7.2. NOMINATION D'UN PRO-MAIRE**

**2019-02-49**

**Considérant** que le conseil a été invité à nommer un nouveau pro-maire pour la prochaine année ;

**Considérant** que le maire s'est retiré de la séance afin de laisser les élu(e)s se choisir un pro-maire ;

**Considérant** que des propositions ont eu lieu pour choisir un élu ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil élit monsieur Shawn Marier comme nouveau pro-maire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1. TRANSFERT DES ACTIVITÉS DU SOCCER À LA MUNICIPALITÉ**

**2019-02-50**

**Considérant** que les bénévoles responsables du Soccer St-Honoré sont épuisés et ont de la difficulté à organiser et gérer les activités du soccer ;

**Considérant** que les bénévoles du soccer veulent collaborer à l'activité, mais désireraient également une implication de la Municipalité ;

**Considérant** que le comité de bénévoles du soccer demande un transfert de la gestion du soccer à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte que les activités de gestion du Soccer St-Honoré soient transférées à la Municipalité.

### **8.2. STATUT DE LA MAISON ROUGE – INTERVENTION DE LA MUNICIPALITÉ**

**2019-02-51**

**Considérant** que la Maison rouge a un déficit d'opération et qu'elle ne peut assumer ses derniers paiements ;

**Considérant** que la Maison rouge a demandé une aide à la Municipalité pour son problème financier ;

**Considérant** qu'il manque un montant de 597,52 \$ pour finaliser les paiements de l'année 2018 ;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise une aide de 597,52 \$ à la Maison rouge pour que celle-ci puisse répondre à ses engagements financiers ;

**Que** la Municipalité octroie cette aide de façon ponctuelle et qu'il n'y aura pas d'autre support financier.

## **9. RAPPORT**

## **10. CORRESPONDANCE**

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de janvier 201.

## **11. AUTRES SUJETS**

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée

## **13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2019-02-52**

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 19 février 2019.

Il est 22h06.

---

Dany Quirion, MAIRE

---

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.